

RÉSUMÉ

Dans les pays de l'OCDE, les transferts publics au secteur de la pêche s'élèvent à environ 6 milliards d'USD par an. Un tiers environ de ces transferts est destiné à la gestion, la recherche et la police des pêches, tandis qu'un autre tiers va aux infrastructures. Le troisième tiers correspond à des aides directes au secteur ou à des concours publics destinés à réduire les coûts de la pêche : parmi ceux-ci citons les aides à la construction et à la modernisation des navires, les programmes de sorties de flotte, le soutien des revenus, l'exonération des taxes sur les carburants et les bonifications d'intérêts. Sachant combien il est difficile d'inventorier tous les types de transferts, ce chiffre très probablement sous-estime l'ensemble du soutien dont bénéficie le secteur.

Les négociations actuellement en cours au sein de l'OMC pour préciser les disciplines en matière de soutien à la pêche, ainsi que l'appel contenu dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg pour éliminer les aides contribuant à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée ainsi qu'à la surcapacité, insistent sur l'importance accordée par la communauté internationale au problème des concours publics au secteur. Les gouvernements de nombreux pays de l'OCDE envisagent ou ont déjà entrepris de réformer leur secteur de la pêche pour le faire évoluer vers une exploitation plus durable et plus responsable, notamment en réexaminant l'ampleur et la nature des mesures de soutien.

On analyse dans cette étude les incidences des transferts sur certains aspects clés des dimensions économique, environnementale et sociale du secteur. Une approche analytique intégrée s'impose car les transferts ont un impact sur les stocks halieutiques, la rente de la ressource, la rentabilité économique, le commerce des produits de la pêche frais et transformés, l'investissement dans la capacité des flottes, l'emploi, la croissance régionale et la cohésion sociale. Les transferts servent également à des fins économiques, sociales et environnementales diverses. Or il importe que les pouvoirs publics s'assurent que le développement durable du secteur ne risquent pas d'être entravé par des incohérences entre les objectifs recherchés et les politiques suivies dans ces domaines.

Cadre analytique

Le cadre analytique utilisé dans cette étude est fondé sur le concept du développement durable. La mise en place par les pouvoirs publics d'une politique de transfert aura d'abord des incidences sur la dimension économique étant donné qu'il s'agit d'un instrument économique conçu pour modifier les prix auxquels doivent faire face les agents du secteur ou pour modifier la richesse relative des participants. Les répercussions sur la dimension économique se propageront ensuite aux dimensions environnementales

et sociales, qui engendreront à leur tour une série d'interactions dynamiques entre ces trois dimensions. Le principal avantage de l'utilisation du concept du développement durable réside dans la possibilité d'analyser l'ensemble des effets à court et long termes des politiques de transfert mises en œuvre, ce qui permet de mettre en évidence et ainsi d'éviter les conséquences inattendues et imprévues..

D'un *point de vue économique*, tous les transferts auront plus ou moins pour effet de réduire les coûts ou d'augmenter le revenu des pêcheurs et autres bénéficiaires du secteur (tels que les constructeurs navals et fournisseurs d'engins de pêche). Ce processus s'opère directement (par exemple, via des transferts comme l'exonération des taxes sur les carburants ou les aides à la construction ou à la modernisation) ou indirectement (par exemple, via la fourniture et le financement par les pouvoirs publics d'infrastructures et de services de gestion). Par conséquent, les impacts sur le secteur dépendent en grande partie du type de système de gestion mis en place, de l'efficacité de la mise en application des réglementations en matière de gestion, et de l'état des stocks pêchés (c'est-à-dire surexploités ou sous-exploités).

En règle générale, un transfert augmente dans un premier temps les profits des entreprises de pêche. Dans le cas des pêcheries à accès non réglementé pour lesquelles les mesures de gestion sont limitées voire nulles, les transferts publics entraînent un accroissement de l'effort de pêche par suite de l'investissement dans de nouveaux navires et engins de pêche et une utilisation plus intensive des navires existants. A long terme cet excédent d'effort dans la pêcherie aboutit à une dissipation de la rente sous l'effet de la concurrence, une contraction des stocks, une diminution des captures et à une baisse de rentabilité.

Les mesures de limitation des captures mises en place, si on parvient à les faire parfaitement respecter, n'ont aucune incidence sur les stocks ou les prises, à condition que le total autorisé de capture soit avant tout défini en fonction de la production équilibrée (sachant que d'autres facteurs peuvent parfois jouer un rôle). En revanche, si le respect de ces mesures n'est pas parfaitement assuré ou qu'aucune régulation de l'effort de pêche n'a été prévue, celui-ci risque fort d'augmenter, avec à la clé une baisse du chiffre d'affaires, une augmentation des coûts et une dissipation de la rente sous l'effet de la concurrence. Les mesures de limitation de l'effort ne parviendront à maîtriser que partiellement le problème de l'augmentation de l'effort dans une pêcherie en l'absence d'autres dispositions car il est très difficile pour les organismes de gestion des pêches de maîtriser efficacement chaque aspect de l'effort de pêche (temps en mer, taille et puissance des navires, engins, nombre de marins pêcheurs, compétences et qualifications des équipages et des patrons de pêche, etc.) et parce que les pêcheurs sont capables, à des degrés divers, d'accroître l'effort en jouant sur des composantes non réglementées de cet effort.

L'adoption de droits individuels de capture ou d'effort de pêche transformera sensiblement les effets produits par l'octroi de concours publics car ces droits permettent d'éviter aux pêcheurs la nécessité de pratiquer une course au poisson et les incitent à débarquer leurs captures au moindre coût. Les transferts financiers se limitent en fait à augmenter à la fois les profits tirés de la pêche et la valeur marchande des droits (lorsqu'ils sont négociables). Les aides nuisent à la gestion et à la pérennité des ressources lorsque les pêcheurs et les collectivités ont été amenés à compter sur elles.

Les *effets, à l'échelle de l'ensemble de l'économie*, des transferts au secteur de la pêche n'ont que peu retenu l'attention dans le débat politique jusqu'à présent parce qu'à quelques exceptions notables près (telles que l'Islande), le secteur de la pêche occupe une

place restreinte à en juger par sa part dans le PIB et le nombre d'emplois qu'il représente. Toutefois, le secteur joue souvent un rôle plus important sur le plan des échanges et si l'on considère les emplois et les revenus qu'il génère dans les régions côtières. Les transferts permettent au secteur de la pêche de capter des ressources humaines entre autres, alors qu'elles y ont un moindre rendement que dans l'économie dans son ensemble. De fait, leur contribution à long terme peut même se révéler négative, par exemple lorsque les transferts exacerbent l'appauvrissement des stocks provoqué par une gestion médiocre ou inefficace du secteur.

Les *effets* des transferts publics *sur le commerce*, qui sont la dernière dimension du pilier économique, ont souvent été au cœur des débats lors des négociations de l'OMC sur les aides à la pêche. Il est difficile de généraliser quant aux effets possibles des transferts publics sur les courants d'échanges. Si l'accès aux pêcheries n'est pas réglementé ou que le respect des règles de gestion n'est pas assuré, les pêcheurs qui bénéficieront des transferts pourraient bien réussir à augmenter leur offre sur les marchés intérieurs et mondiaux, ce qui aura des conséquences sur les courants d'échange et les prix. A long terme, le développement du commerce généré par les transferts en l'absence de systèmes de gestion efficaces sera contre-productif dans le pays qui a procédé à ces transferts sur le plan de la réduction des captures et en ce qui concerne les stocks halieutiques. L'offre peut aussi se développer si les transferts sont destinés à des pêches sous-exploitées ou à l'aquaculture (dans ce dernier cas, le secteur halieutique peut être incité à développer sa production ou encore à demander des aides).

Les *impacts environnementaux* des transferts découlent directement des conséquences économiques et se répartissent en trois grandes catégories : incidences sur les pêches cibles ; incidences sur les ressources halieutiques associées (prises accessoires) ; et incidences sur l'environnement au sens large. Le recours simultané à des mesures de limitation des prises, à une régulation de l'effort et à une gestion basée sur des droits produit un large éventail d'effets sur les stocks cibles. Plus un régime de gestion parviendra à limiter efficacement les prélèvements sur un stock cible, moindres seront les effets probables des transferts sur ce stock. Les incidences sur les pêches plurispécifiques sont plus difficiles à évaluer car elles sont fonction de la nature de l'interdépendance entre les espèces et de la possibilité accordée aux pêcheurs de cibler différentes espèces dans la pêche.

Les transferts qui entraînent une augmentation de l'effort et des captures peuvent aussi provoquer un accroissement du volume des captures accessoires. Or, paradoxalement, de nombreux pays de l'OCDE ont mis en place des plans de réduction des prises accessoires, assortis d'aides pour l'achat, l'installation et l'utilisation de techniques et d'engins de pêche plus « respectueux de l'environnement » (dispositifs de réduction des captures accessoires, par exemple).

La *dimension sociale* des transferts publics est particulièrement significative dans la mesure où un certain nombre de pays de l'OCDE ont dans le passé eu recours à certains types de transferts pour répondre à des problèmes sociaux tels que le développement régional, le soutien de certaines communautés et la lutte contre le chômage dans les collectivités de pêcheurs. Cela étant, on s'accorde de plus en plus à reconnaître que ce sont les mesures sociales, et non pas les dispositifs de gestion des pêches, qui doivent être utilisés pour réaliser les objectifs sociaux, ou que ces deux types d'outils doivent au moins être complémentaires.

Les aides peuvent avoir un impact sur les capacités individuelles et le capital humain en améliorant le niveau d'éducation et les compétences des pêcheurs et de leurs familles,

en améliorant leur santé et en réduisant la pauvreté. Elles peuvent, néanmoins, avoir pour effet de diminuer la résilience des individus et des collectivités et de compromettre leurs capacités à s'adapter avec souplesse aux modifications externes des conditions économiques et environnementales. L'espérance du maintien des aides de l'État peut s'enraciner dans l'esprit des pêcheurs, les influençant dans leurs décisions et celles de leurs collectivités locales, évitant au secteur les indispensables ajustements indispensables et réduisant plus encore l'incitation de ceux-ci à diversifier leurs activités économiques. De plus les transferts peuvent également entraver ou favoriser le développement du capital social dans le secteur.

Incidences des différentes catégories de concours publics

Les *dépenses de recherche, de gestion et de police des pêches* occupent une place prépondérante dans les concours publics octroyés dans les pays de l'OCDE. Ces transferts jouent un rôle essentiel : ils permettent d'assurer une bonne gestion du patrimoine halieutique, le respect des réglementations et la réalisation de recherche à l'appui des dispositifs de gestion. On part généralement du principe que cette catégorie de transferts ne produit pas d'effets économiques et environnementaux majeurs sur le secteur, bien que l'on n'ait pas encore vérifié dans la pratique dans les pays de l'OCDE si les dépenses engagées permettaient d'atteindre les objectifs de gestion définis. Il peut y avoir intérêt à recourir davantage à la récupération des coûts et aux redevances d'usage afin d'améliorer l'efficacité de la prestation de services, en particulier lorsque les acteurs du secteur sont les seuls bénéficiaires des services en question.

L'État met gratuitement à la disposition de la profession *un éventail d'infrastructures* dont des équipements portuaires et de débarquement, des services de navigation, des services de recherche et de secours. En l'absence de redevances d'utilisation des infrastructures publiques, les coûts du secteur de la pêche sont réduits et ses bénéfices potentiels augmentés, quel que soit le régime de gestion mis en place. En revanche, l'impact sur l'environnement dépendent de l'efficacité des mesures de régulation des captures et de l'effort. Sans limitation efficace des captures et de l'effort, ces transferts peuvent contribuer à accroître la pression sur les stocks en réduisant artificiellement les coûts pour les pêcheurs et en conférant un caractère plus attractif à la pêche. Ils peuvent, en outre, avoir une incidence sur la résilience des collectivités en envoyant des signaux ambigus sur la durabilité et la rentabilité de la pêche.

Les *dépenses destinées à financer l'accès aux eaux d'autres pays* peuvent prendre la forme de transferts monétaires, de transfert de technologie de pêche, d'aide à l'amélioration des instances de gestion des pêches, d'un accès au marché du pays pêcheur, ou de toute combinaison de ces options. Les incidences de ces paiements sont différentes pour le pays à l'origine du transfert (pays pratiquant la pêche en eaux lointaines) et le pays bénéficiaire (pays d'accueil), et en fonction des dispositifs de gestion en place dans chacun d'eux. En règle général, ces dispositifs n'entraînent aucune incidence sur les stocks halieutiques du pays pratiquant la pêche en eaux lointaines et contribuent à augmenter le chiffre d'affaires de la flotte de grande pêche. L'impact sur les stocks du pays d'accueil diffère selon que la capacité entrante se substitue ou s'ajoute à la capacité en place et en fonction de l'efficacité de la gestion et de la police des pêches dans le pays d'accueil.

Les *primes pour le retrait définitif des navires et le retrait des licences* représentent un outil essentiel de la politique de la pêche de nombreux pays de l'OCDE. Elles ont été

de plus en plus largement utilisées ces dernières années pour diminuer la surcapacité des flottes de nombreux pays de l'OCDE (consécutive au moins en partie aux aides à la construction de navires). Toutefois, les données disponibles donnent à penser que la plupart de ces programmes n'atteignent pas leurs objectifs et que certains d'entre eux peuvent même en fait aggraver la surcapacité puisqu'ils contribuent à injecter de nouveaux capitaux dans le secteur. Pour que les programmes de retrait définitif des navires et de retrait des licences réussissent à être véritablement efficaces, il faut qu'ils soient associés à des modifications des régimes de gestion destinées à éviter le retour de l'effort de pêche dans le pêcherie dont des navires ont été retirés. Il faut également prendre garde à ce que les effets sociaux des transferts publics ne soient pas contre-productifs et que ces aides soient fournies dans le cadre d'un plus vaste train de mesures d'ajustement social.

Les *aides à l'investissement et à la modernisation* recouvrent les concours publics et les avantages fiscaux accordés pour la construction et la modernisation de navires de pêche ainsi que les garanties d'emprunt et les programmes de restructuration des emprunts. De nombreux pays ne viennent que récemment de modifier leur politique et ont décidé de cesser de financer la construction de navires. Les aides à la modernisation sont, en revanche, toujours largement attribuées alors que leurs effets peuvent être similaires à ceux des aides à la construction, en particulier quand elles aboutissent en fait à un accroissement de la capacité. La dépendance des collectivités locales à l'égard du subventionnement des coûts en capital peut réduire la résilience de ces collectivités et accroître la dépendance des régions à l'égard des aides publiques.

Les pays de l'OCDE versent par ailleurs des *transferts pour le soutien des revenus et l'assurance chômage* aux acteurs du secteur, sous la forme d'aides directes aux employés et aux propriétaires de navire, de programmes d'assurance chômage propres au secteur, ainsi que de primes pour la cessation temporaire des activités de pêche. Le soutien des revenus des employés a pour effet de réduire ce que coûte aux entreprises leur maintien dans le secteur et peut contribuer à empêcher l'ajustement des prélèvements dans certaines pêcheries à un niveau qui permettrait d'en assurer la pérennité. La dimension sociale est particulièrement importante car le soutien des revenus peut souvent contribuer à accroître la dépendance des collectivités à l'égard des aides publiques et à diminuer la résilience des collectivités.

Les pays de l'OCDE prévoient également un certain nombre de *paiements directs ainsi que des transferts au titre de la réduction des coûts* dont notamment les bonifications d'intérêt, l'exonération des taxes sur les carburants et les mécanismes de soutien des prix. Bon nombre de ces transferts ont pour effet d'accroître les revenus ou de réduire les coûts variables et ont un impact plus direct sur la compétitivité des pêcheurs sur les marchés internationaux.

Principaux enseignements

Il est clair en premier lieu que *les transferts ont un rôle important mais limité à jouer dans la gestion des pêches*. Ils constituent un instrument essentiel parmi tous ceux auxquels les pouvoirs publics ont recours étant donné qu'ils sont utilisés pour fournir des services au secteur de la pêche - recherche, gestion et police des pêches - qui ne seraient pas sinon nécessairement offerts par le marché. Néanmoins, ils sont généralement limités à une sous-série de services au secteur de la pêche, dont l'ensemble de la collectivité profite et non pas le seul secteur de la pêche. Les transferts sont aussi destinés à aider le

secteur durant des périodes d'ajustement structurel. Les sommes ainsi versées peuvent alléger le fardeau de la restructuration et aider à assainir certains segments du secteur.

En dehors de ces domaines où le marché est nettement défaillant ou qui bénéficient temporairement d'une assistance, la justification des transferts n'est pas clairement établie. Ils augmentent les profits dans le secteur, sachant qu'il convient de mettre en balance les avantages procurés par ces mesures d'aide et les coûts qu'elles peuvent entraîner. Les transferts sont immobilisés dans le capital du navire, les quotas et les droits d'accès, amoindrissant par là même la capacité du secteur à s'adapter. Selon les cadres de gestion mis en place, on peut observer des répercussions sur les courants d'échange et des pressions produites par l'accroissement de la capacité, qui peuvent aussi avoir des effets de report au niveau international (par exemple, report dans les navires pratiquant une pêche illégale, non déclarée et non réglementée). Les transferts destinés à réduire les coûts empêchent l'industrie de la pêche de prendre conscience des véritables coûts d'exploitation et gonflent artificiellement ses profits, empêchant celle-ci de s'adapter aux conditions économiques et environnementales nouvelles.

En second lieu, l'étude a mis en évidence *le manque de transparence des programmes de soutien du secteur de la pêche dans de nombreux pays de l'OCDE*. En effet, il est difficile d'avoir accès pour les analyser à un grand nombre de données et d'informations sur les programmes, et il reste de grosses lacunes dans les données. Parmi les points jugés préoccupants, citons l'ampleur des transferts infranationaux (aux niveaux régional et local) et le coût des postes extrabudgétaires comme les allègements fiscaux, les garanties d'emprunts et les bonifications d'intérêts.

En troisième lieu, *une approche intégrée de l'évaluation des programmes de soutien est de toute évidence indispensable*. Les aides financières accordées au secteur de la pêche ont des effets multiples, dépassant souvent l'objectif recherché des programmes. Cet imprévoyance des pouvoirs publics peut se révéler particulièrement dommageable dans le secteur de la pêche où de mauvaises décisions peuvent avoir des incidences très coûteuses à long terme sur des ressources souvent fragiles. La mise en évidence des compromis inhérents à la recherche d'un équilibre entre objectifs contradictoires et la détermination des effets dynamiques (au second et troisième niveaux) des transferts permettent de déceler les domaines où les politiques sont ou risquent d'être incohérentes.

En quatrième lieu, l'efficacité du régime de gestion et le contrôle de son respect sont décisifs lorsqu'il s'agit de déterminer les effets des programmes de transfert. Or, c'est l'efficacité avec laquelle le régime de gestion parvient à faire respecter les règles et à garantir les droits qui joue un rôle déterminant tout autant que le type de régime de gestion lui-même. Si le régime de gestion n'assure pas le respect des règles parfaitement, toutes les dimensions, quel que soit le régime de gestion mis en place, en pâtiront. Il est impossible de savoir dans la pratique dans quelle mesure ces impacts négatifs conduiront à une perte nette de bien-être imputable aux politiques de transfert étant donné que la réponse variera selon les conditions applicables dans les différents cadres mis en place. Néanmoins, certains types de régimes de gestion sont plus solides que d'autres. Ainsi, des régimes de gestion qui se caractérisent par des droits d'accès plus nets tendront à plus facilement être respectés dans la mesure où la profession aura plus d'incitation à coopérer avec les mesures de police des pêches. Une participation plus importante des intéressés devrait encore renforcer cette incitation.

En cinquième lieu, *les aides financières au secteur* doivent être dissociées de l'activité de pêche afin d'éviter que les instruments de gestion des pêcheries ne soient utilisés comme moyen prioritaire d'atteindre les objectifs de développement social et

régional. L'analyse a permis de mettre en lumière les problèmes qui surgissent lorsque les aides financières sont associées à l'activité de pêche, soit directement (par le biais de transferts au titre de la réduction des coûts) ou indirectement (par le biais de programme de soutien des revenus). De nombreux transferts ont tendance à augmenter la dépendance à l'égard des aides financières, à réduire la capacité d'adaptation individuelle et collective et à empêcher tout ajustement au changement. Même si, de toute évidence, des interventions des pouvoirs publics sont indispensables pour régler les problèmes urgents qui se posent dans ces domaines, le recours à la gestion des pêcheries comme mécanisme principal risque d'avoir pour effet de compromettre l'objectif fondamental du développement durable des pêches, à savoir la conservation des stocks et d'envoyer des messages qui risquent d'être mal compris par les acteurs du secteur.

La définition d'une durée limite des programmes d'aide permettra d'améliorer leur efficacité et d'augmenter la capacité d'adaptation individuelle et collective. L'octroi d'aides financières au secteur de la pêche n'amène les pêcheurs et les collectivités locales à prendre des décisions influencées par l'attente de nouvelles aides des pouvoirs publics. L'espérance du maintien des aides des pouvoirs publics réduit l'adaptabilité des individus et des collectivités aux fluctuations des conditions économiques et naturelles. Les incitations à investir dans des activités économiques diversifiées risquent aussi de diminuer étant donné que le secteur se sentira protégé des ajustements indispensables par l'espérance de la poursuite de l'assistance de l'État.

Enfin, il ressort clairement de l'expérience d'un certain nombre de pays, comme la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Islande et l'Australie que *la réduction des aides financières ne se traduit pas forcément par un désastre et le marasme pour le secteur touché* mais, au contraire, a conduit à une meilleure rentabilité et une moindre dépendance à l'égard des aides publiques à moyen et long terme. La diminution des aides n'a pas été le seul facteur qui a joué un rôle dans l'évolution du secteur de ces pays car le processus d'ajustement s'inscrivait dans le cadre d'un ensemble plus vaste de réformes destiné à initier des modifications structurelles permettant au secteur d'assurer sa pérennité économique, environnementale et sociale. Dans chaque cas, des droits d'accès plus nets ont été mis en place, généralement avec la participation active de la profession. Les entreprises inefficaces ont disparu, améliorant ainsi l'équilibre entre les ressources disponibles et la flotte de pêche, avec l'aide de régimes de gestion plus efficaces qui ont permis d'internaliser le processus dynamique d'adaptation de la capacité de la flotte.

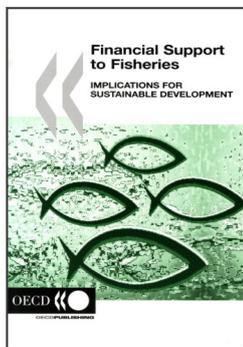
ABRÉVIATIONS

ABARE	Australian Bureau of Agricultural and Resource Economics
Accord SCM	Accord sur les subventions et les mesures compensatoires
CE	Commission européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
IFOP	Instrument financier d'orientation de la pêche
INN	Pêche illégale, non déclarée et non réglementée
OMC	Organisation mondiale du commerce
PME	Production maximale équilibrée
REM	Rendement économique maximal
SAPARD	Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
UE	Union européenne
ZEE	Zone économique exclusive

Table des matières

	Page
RÉSUMÉ	9
PARTIE I : EXAMEN DES CONCOURS PUBLICS AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT	17
Chapitre 1 : Les concours publics au secteur de la pêche	19
Chapitre 2 : Évaluation des effets des concours publics dans le cadre d'un développement durable	53
Chapitre 3 : Analyse de certaines catégories de concours publics	79
Chapitre 4 : Enseignements principaux	117
Annexe I.1 : Données historiques (1996-2003)	131
PARTIE II : ANALYSE DES TROIS DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE SECTEUR DE LA PECHE	157
Chapitre 5 : Répercussions économiques des subventions à la pêche	159
Chapitre 6 : Répercussions sur l'environnement des concours publics à la pêche	207
Chapitre 7 : Incidences sociales des concours publics à la pêche	245
Chapitre 8 : Capital social et réformes des subventions à la pêche	287

PARTIE III : ETUDES DE CAS	311
Chapitre 9 : Dispositions prises au Canada après la fermeture de la pêche à la morue intervenue en 2003	313
Chapitre 10 : Analyse de l'accord de pêche entre les Seychelles et l'Union européenne	329
Chapitre 11 : Subventions à la pêche en Norvège	349
Chapitre 12 : Analyse de subventions au désarmement de navires et retrait de licence en Australie	377



Extrait de :

Financial Support to Fisheries Implications for Sustainable Development

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264036642-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Résumé », dans *Financial Support to Fisheries : Implications for Sustainable Development*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264036666-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.